Calan



Inauguration du Centre-Bourg et de la rénovation de l'Église Romane du XI^ème le Samedi 7 Novembre 1998.

Bulletin Municipal 1998

E KELAN A GALON

Janvier 99

Sommaire

CALAN 98

	PAGES
LE MOT DU MAIRE	3 - 4
LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ	5
INAUGURATION DU BOURG ET DE L'EGLISE	6
CONCERT A L'EGLISE	7 - 8
INFORMATIONS MUNICIPALES	9 - 14
INFORMATIONS GÉNÉRALES	15 - 18
BUDGET PRIMITIF 1998	19 - 21
ETAT-CIVIL	22
REPAS DES ANCIENS	23
COMMISION - URBANISME	24
- SCOLAIRE	25 - 27
- VOIRIE	28
- SPORTS	29
COMICE AGRICOLE	30
CLUB DU 3e AGE	31
PAROISSE	32 - 33
ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT	34 - 35
LA VIE ASSOCIATIVE	36 - 43

Chers Amis,

Comme tous les ans, la sortie du Bulletin Municipal me permet de vous présenter tout d'abord mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

C'est aussi l'occasion de vous faire part du bilan 98 et d'évoquer les perspectives pour demain.

Au regard de l'année précédente, l'année 98 aura été marquée par des événements, et par l'achèvement de certaines réalisations.

Pour ne citer que les principaux comme :

— Le défilé et la présentation du matériel des 3 corps de sapeurs-pompiers de la communauté des communes de la région de Plouay, pour la fête de la sainte Barbe, et la mise en place des transports périurbains appelés opération TIM-EXPRESS.

— Enfin, l'inauguration du centre Bourg et de l'Eglise, présidée par M. Lebeschu, Préfet du Morbihan, qui est en soi un événement exceptionnel pour notre commune.
Inauguration parfaitement réussie malgré la date tardive qui aurait pu être un handicap dans l'organisation de ces festivités.

— Un effort tout particulier a été fait pour la voirie communale. Il fallait le souligner.

— Quant aux travaux d'extension de l'Ecole du Levant, ils sont en cours de réalisation et devraient, sauf empêchement majeur, se terminer en mars 99.

— Dans le cadre des activités scolaires, l'ensemble des contrats ont été reconduits avec l'inspection académique et l'Ecole du Levant.

— Cette année encore, priorité a été donnée aux investissements.

— Nous assistons, comme tous les ans, à une progression satisfaisante de la démographie communale. Aussi, devons-nous porter un effort tout particulier sur la réalisation de petits lotissements communaux ou privés pour faire face à cette demande, qui contribuera obligatoirement à redynamiser notre commune.

— L'intercommunalité a été un des points forts et une de nos préoccupations importantes de l'année écoulée. Je dirai que la Communauté de Communes est une structure administrative importante par le nombre de ses compétences qui demande une rigueur comptable pour assurer pleinement son équilibre et son succès.

Pour ce qui est des projets communaux :

— Nous aurons le 33e recensement de la population.

— Nous poursuivrons cette année encore l'effort d'urbanisation avec la création d'un nouveau lotissement communal, la rénovation des 2 petites maisons du centre Bourg en Bibliothèque Médiathèque centre de rencontres, sans oublier les travaux de voirie et le renforcement de l'éclairage public.

Bien sûr, tous ces travaux ne pourront être réalisés qu'en fonction des contraintes budgétaires de la commune.

A tous, je renouvelle mes vœux de Bonne Année et de Bonne Santé.

Votre Maire,
Serge SALVAT

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le samedi 9 janvier 1999, à la salle polyvalente, Serge SALVAT, maire de la commune, a présenté ses vœux et remerciements au Conseil Municipal, au personnel communal, aux responsables des associations, aux enseignants, aux diverses Administrations et à toutes celles et à tous ceux qui, à des titres divers, participent et assurent une responsabilité et un dévouement au sein de notre commune.

Au cours de cette traditionnelle cérémonie, devant une assistance nombreuse, le maire a retracé le bilan communal de l'année écoulée, avant de présenter les projets de 1999.

Serge SALVAT a ensuite remis la médaille de la commune à Francis GUILLEMOTO et a offert un bouquet de fleurs à Danièle, son épouse.

En effet, Francis méritait sans conteste cette distinction municipale pour son investissement naturel et de longue date dans de nombreux domaines : Président de l'Amicale des Parents d'Elèves en son temps, conseiller municipal de 1983 à 1995, entraîneur de l'A.S. Calan, puis Président de cette dynamique Association depuis 1993.

M. le Maire faisait l'éloge de Francis en ces termes :

<<... Homme de caractère et de conviction, d'un dévouement exemplaire, d'une droiture sans faille, tu as été un ardent défenseur de la remise en état du terrain de football en 96.

<< Actif et passionné, ton action avec la collaboration de certains membres du bureau de l'A.S. a permis la réussite de ce projet et de bien d'autres.

<< Au nom du conseil municipal, je te fais part de notre gratitude et de notre reconnaissance pour ce dévouement à tous points de vue en appréciant ta loyauté, ton honnêteté.

<< Nous resterons attentifs aux préoccupations diverses du président de l'A.S. Calan et nous souhaitons les meilleurs résultats sportifs à notre club >>.



Vœux de la municipalité

INAUGURATION DU BOURG ET DE L'EGLISE

8,5 millions de francs

Samedi 7 novembre 98, le bourg de Calan a connu une grande effervescence pendant quelques heures, en accueillant les plus grandes personnalités départementales : le préfet Joël Lebeschu, le sous-préfet Yves Dassonville, le député et conseiller général Jacques Le Nay, le sénateur Henri Le Breton, Maryannick Guiguen représentant le conseil régional ainsi que les maires des communes du canton, et les responsables et directeurs des diverses administrations. En réunissant autant de personnalités, Serge Salvat, le maire, a voulu donner un cachet exceptionnel à cette cérémonie d'inauguration de la rénovation du centre-bourg et de la magnifique église du 11e siècle.

Dix années de travaux

C'est en mars 1987 qu'est retenu le principe de la rénovation de l'église et du centre-bourg. Serge Salvat souligne le rôle primordial de Didier Cultiaux, alors sous-préfet à Lorient.

Les étapes : 1988, centre-bourg ; 1989, cimetière ; 1990-1991, mise en place du réseau d'assainissement ; 1992-1993, avenue principale ; 1995-1996, place de l'église, monument aux morts, ancien presbytère réhabilité en deux logements sociaux ; 1998 : fin des travaux sur l'église.

Serge Salvat notera que la commune : << *possède un ensemble fonctionnel, équilibré et accueillant où s'intègrent vie moderne et patrimoine historique* >>. Pour Jacques Le Nay *:* << *Cet ensemble s'insère parfaitement dans le cadre de la carte économique du tourisme que veut jouer à court terme la communauté de communes* >>. En affirmant : << *qu'une grande œuvre n'est jamais finie* >>, Joël Lebeschu a peut-être laissé entendre qu'il espère bien revenir à Calan pour d'autres inaugurations tant l'accueil a été chaleureux et courtois.

Après ces cérémonies "des officiels", la journée devait se poursuivre par un repas le midi, une soirée-concert à l'église, suivie d'un buffet froid.



CONCERT A L'EGLISE

L'inauguration de l'église par le Préfet a été également l'occasion d'un concert offert par la municipalité à toute la population de Calan.

C'est avec un plaisir non dissimulé que le Maire a accueilli tous ces mélomanes d'un soir dans la magnifique église qui offrait un cadre grandiose à cet événement communal.

Le mélange des genres a été la règle générale et nous avons tous apprécié la qualité des différents interprètes.

Bien sûr, nous ne présentons plus la chorale de Plouay "KANNERION AR SKORV" dirigée par M^me^ Paulette Carré. Elle a su encore nous charmer à travers ses interprétations de cantiques messes à la Trinité, chants bretons, *"Me zo gannet er kreiz ar mor"* ou adaptations de Brel et autres compositeurs plus récents.

La fraîcheur du "DUO", le groupe de Linda et Jérôme ont ravi l'ensemble du public et plus particulièrement le club des fans qui les attendait pour les reprises de Cabrel ou de Céline Dion.

La surprise du concert fut la découverte du quatuor ARZ NEVEZ. Cette formation de deux violons (Hélène Le Flécher, Benoît Josse), d'un alto (Marie Martarelli) et d'un violoncelle (Yves-Pol Ruelloux), créé en début 1998 par M^me^ Dominique Denuault, a pour vocation l'interprétation de toutes les musiques traditionnelles celtiques arrangées pour cordes ainsi que des créations originales créées pour cet ensemble plus particulièrement par le compositeur Yves Riblis.

Et le charme a agi sur un public très attentif et particulièrement chaleureux.

L'heureuse surprise de cette soirée a été la complicité entre les trois groupes, ce qui a permis une grande place aux initiatives :
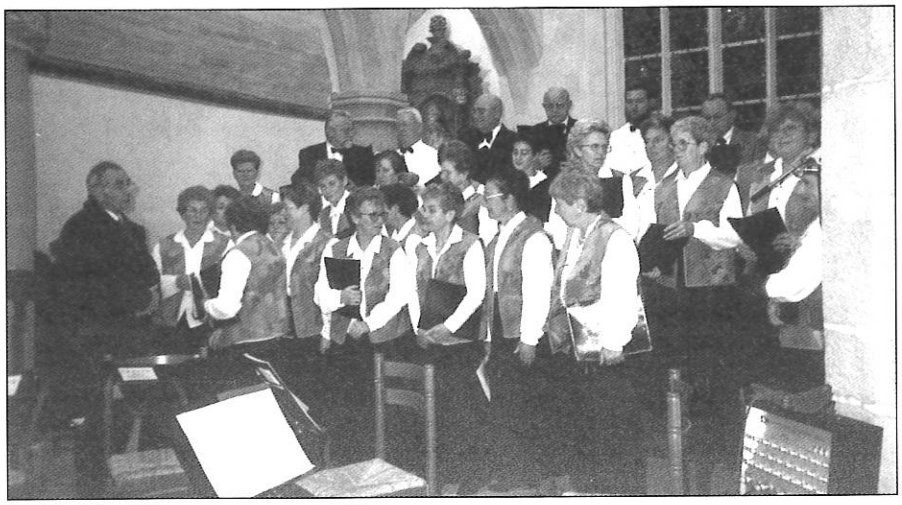
Ainsi, le quatuor accompagnant la chorale nous a offert un rare moment de bonheur en interprétant l'*"Ave Verum Corpus"* de Mozart.

Ainsi, nous avons flâné au-dessus des vagues, accompagnant la voix chaude de Linda que soutenait le violon d'Hélène Le Flécher, à la proue du Titanic défiant l'océan.

Ainsi, Paulette Carré, remplaçant au pied levé la chanteuse ordinaire du quatuor, nous a interprété sans aucune préparation mais avec son brio habituel une berceuse bretonne.

Cette soirée conviviale s'est poursuivie par un pot de l'amitié sous le chapiteau dressé dans la cour de l'école. Occasion de retrouvailles, de discussions autour d'un bon verre, d'un café, mâchonnant casse-croûte ou gâteau avec dans la tête une dernière mélodie qui trotte encore.

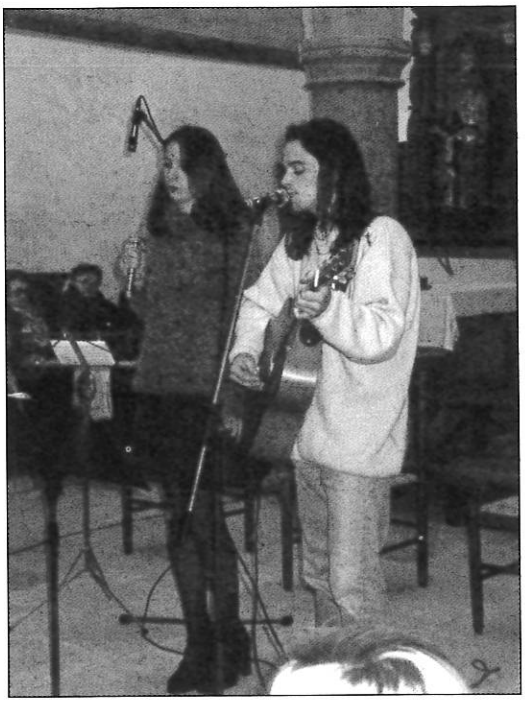
CONCERT A L'EGLISE



La chorale KANNERION AR SCORV



Le quatuor ARZ NEVEZ



Linda et Jérôme en duo

INFORMATIONS MUNICIPALES

✦ *Horaires d'ouverture du Secrétariat*

Héléna LE COHU, secrétaire - Tél. 02.97.33.33.85 - Fax 02.97.33.00.40

☞ Lundi - Mercredi - Samedi ➨ 9 h - 12 h
☞ Mardi - Jeudi - Vendredi ➨ 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

✦ *Permanences du Maire et des Adjoints*

SALVAT Serge

☞ Tous les matins, mais de préférence sur rendez-vous.

LE DOUSSAL Pascal

☞ Samedi ➨ 10 h - 12 h

BEAUMONT Jean-Pierre

☞ Jeudi ➨ 17 h 30
Samedi ➨ 11 h - 12 h

LE GLÉVIC Jean-Michel

☞ Samedi ➨ 10 h - 12 h

... et tous les jours sur rendez-vous.

Notez-le aussi

ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT Tél. / Fax : 02.97.33.12.60

GARDERIE MUNICIPALE 7 h 30 - 9 h et 16 h 30 - 18 h
Tél. 02.97.33.12.60

BIBLIOTHÈQUE le Samedi : 14 h - 15 h

OFFICE DE TOURISME DE PLOUAY
Renseignements à la Mairie de PLOUAY : ✆ **02.97.33.31.51**

ASSISTANTE SOCIALE - Mme COLIN
CENTRE MÉDICO-SOCIAL - 23, rue Manéhouarne - 56240 PLOUAY
Tél. 02.97.33.31.77 - Fax 02.97.33.12.96

CENTRE ANTI-POISONS DU PAYS DE PLOUAY
Rennes ✆ **02.99.59.22.22**

GENDARMERIE DE PLOUAY ✆ **02.97.33.31.17**

SAMU ✆ **15**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE PLOUAY "du SCORFF au BLAVET" (ex-SIVOM)
Maison des Communes - Ménéhouarne - BP 33 - 56240 PLOUAY Cedex
Tél. 02.97.33.14.15 - Fax 02.97.33.14.18

INFORMATIONS MUNICIPALES

◆ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il était une fois... Sherlock Holmes..., Astérix..., Madame Bovary... ; la Bibliothèque Municipale comprend des œuvres de genres et de sujets aussi variés que possible grâce aux dons de particuliers ainsi qu'à la Bibliothèque de Prêt du Morbihan. De plus, cette dernière permet un renouvellement trimestriel d'une grande partie des ouvrages.

Les enfants de l'école y sont accueillis le mardi après-midi par Marie-Louise ROBERT, responsable de la Bibliothèque.

Par ailleurs, un groupe de bénévoles se relaie pour assurer les permanences tous les samedis de 14 h à 15 h.

Bienvenue donc à tous ceux qui aiment s'informer, se divertir, rêver, frémir... en bref LIRE.

◆ FUTUR CENTRE CULTUREL

Les deux petites maisons, situées près de l'église, ont été achetées par la commune il y a quelques années. Elles font partie du projet d'aménagement du Centre-Bourg.

La Mairie a demandé l'inscription aux Fonds Européens dans le programme Objectif 2, au titre de la mise en valeur du patrimoine naturel, architectural et monumental, de la restauration de ces deux petites maisons du 17e siècle, ainsi que des équipements culturels et du centre d'exposition. Ces travaux s'élèveront respectivement à 400.000,00 F et à 120.000,00 F.

En effet, l'objectif de cette réhabilitation est la création d'une Maison de la Culture, avec bibliothèque, médiathèque, salle de réunions, centre de documentation et d'informatique, mise à la disposition des jeunes, des associations, et à l'ensemble de la population.

L'étude de ce projet est confiée à M. Serge BRUCHEC, architecte à Hennebont, en collaboration avec la communauté de communes pour le montage du dossier.

M. BRUCHEC a présenté l'esquisse du projet de restauration au conseil municipal, le samedi 29 novembre 1997.

La réalisation de ces travaux est envisagée pour l'année 1999.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Infos diverses

◆ RÉSEAU D'EAU ANNEXE

Des analyses de prélèvements d'eau sont régulièrement effectuées aux 5 points de captage de COSQUÉRIC, FONTAINE-MARIA, KERGARENNE, KERLEAU et NÉNESLAN.

Ces analyses révèlent d'importantes variations quant à la qualité chimique et bactériologique de l'eau, qui ne satisfait pas toujours aux critères requis d'une eau potable.

En conséquence, nous préconisons aux utilisateurs de préférer l'eau du réseau principal pour leur propre consommation.

Enfin, une réflexion sera menée par le conseil municipal sur le devenir du réseau d'eau annexe, notamment du fait d'un coût d'entretien trop élevé. Des solutions seront à trouver avec les utilisateurs.

◆ BOÎTE AUX LETTRES

Notre commune connaît une croissance démographique satisfaisante. Aussi, afin de faciliter le travail des facteurs, des livreurs, etc... nous demandons à tout un chacun de bien vouloir indiquer son nom de famille sur la boîte aux lettres.

◆ ELAGAGES

Nous rappelons ici la nécessité et l'obligation d'élagage, afin notamment de ne pas endommager les réseaux routiers, électriques et téléphoniques du fait de la chute d'arbres et de branches.

◆ DIVAGATION ET PROMENADES DES CHIENS

Comme chaque année, nous recevons encore des plaintes en mairie concernant la divagation des chiens.

Il est rappelé à la population que les chiens sont sous la responsabilité de leur propriétaire. De ce fait, tout chien errant engage son propriétaire pour tous dégâts ou accidents occasionnés.

Nous en appelons au civisme de chacun et demandons aux propriétaires de respecter la législation.

◆ BULLETIN INTERCOMMUNAL

Dans ce bulletin municipal, il ne sera pas traité des activités de la Communauté de Communes, puisqu'il a été décidé l'édition d'un bulletin d'informations propre à la Communauté qui devrait être diffusé au prochain printemps.

Il sera notamment question des 12 compétences :

- Administration Générale et Finances
- Adduction d'eau
- Service des Incendies et de Secours
- La Collecte et le Traitement des Ordures ménagères
- L'Aménagement de l'espace
- Les Activités économiques, l'Emploi
- Les Transports scolaires
- L'Amélioration de l'Habitat et du cadre de vie
- L'Ecole de musique
- Actions culturelles
- Actions sportives
- Collège public.

INFORMATIONS MUNICIPALES

◆ CÉRÉMONIES DU SOUVENIR

Chaque année, la commune de CALAN honore la mémoire des combattants disparus lors des conflits des deux guerres mondiales et de la guerre d'Algérie.

Tous les Calanais sont cordialement invités à se joindre aux fidèles participants qui célèbrent ces manifestations.

Nous remercions les parents et les enseignants qui motivent les nombreux enfants qui sont présents au monument aux morts, perpétuant ainsi les valeurs de civisme, de Paix et de Liberté.

◆ FNACA *(Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)*

La 36e commémoration du cessez-le-feu en Algérie a été célébrée le dimanche 22 mars 1998 en présence d'une cinquantaine de personnes, avec une pensée particulière pour Antoine LE MOING de Calan.

Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, Joachim GUILLEMOT, vice-président du Comité FNACA - Plouay-Calan, a remis à Henri TERTRAIS de Kergonano-Calan la médaille de Reconnaissance de la Nation.

Au nom de la commune de Calan, nous lui adressons nos plus vives félicitations pour cette distinction.

Autre moment fort de cette cérémonie, le changement de président de la section de Calan. En effet, Marcel SIMON, président depuis sa création en 1969, a passé le flambeau à Jean LOMENECH qui a assuré pendant toutes ces années la vice-présidence.

Nous félicitons Jean LOMENECH pour son élection à la présidence et lui souhaitons bon courage pour défendre les intérêts de ceux qui ont combattu en Algérie.





◆ MATS et DRAPEAUX

3 Mâts ainsi que 4 Drapeaux (français, breton, européen et calanais) ont été achetés par l'intermédiaire de la communauté de communes (achat groupé).

L'installation de ces matériels s'est réalisée le jeudi 9 juillet 98 grâce au dévouement habituel de Cosmo DI PAOLO.

Nous regrettons toutefois le vol du drapeau breton en novembre dernier.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Hommage aux Pompiers volontaires

Grandes manœuvres à CALAN, dimanche 18 Janvier 98. On a sorti les tuyaux et la grande échelle pour la fête de sainte Barbe, patronne des pompiers.

Les 3 corps de sapeurs-pompiers du canton étaient au rendez-vous : BUBRY, INGUINIEL et PLOUAY, accompagnés pour le défilé par la musique des Sapeurs-Pompiers du Morbihan.

Le public est venu nombreux assister au défilé et aux diverses démonstrations des pompiers volontaires marquant ainsi leur intérêt et leur admiration à ces soldats du feu souvent sollicités également lors d'accidents de la route ou autres problèmes divers.

Le légendaire dévouement des pompiers fait d'eux la corporation la plus populaire et la plus reconnue, avec pour devise : "Sauver ou Périr"...

Au cours de l'année 1997, ils sont intervenus 507 fois, soit plus d'une intervention et demie par jour. Parmi ces interventions : 202 secours à personnes en danger.

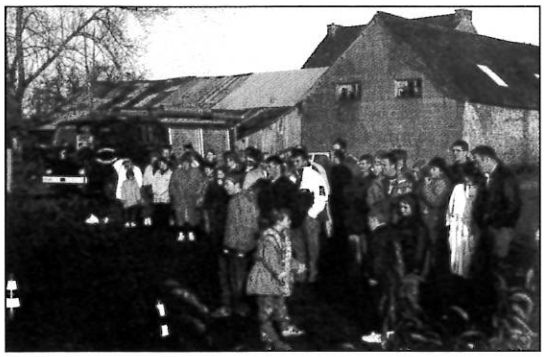
En outre, dans le cadre de la formation aux premiers gestes qui peuvent sauver des vies, des stages sont mis en place dans les écoles.

Après les exercices de désincarcération, les remises de médailles et de promotions se sont déroulées à la Salle Polyvalente.









INFORMATIONS MUNICIPALES

Transports TIM'EXPRESS

Le Trait d'Union

Vous avez fait le choix d'habiter une commune "péri-urbaine", c'est-à-dire à la périphérie de la ville. Vous y appréciez la qualité de vie, l'environnement, le type d'habitat, les relations humaines, la vie associative, les services locaux et tout ce qui fait le charme de votre commune.

La proximité de la ville cependant est agréable et incontournable ; pour les études, le travail, les magasins, les loisirs, etc...

Le Conseil Municipal a souhaité allier les avantages de la ville et de la campagne, avec le soutien du Conseil Général et des autocaristes, en adhérant à l'opération TIM'EXPRESS, dynamique de transports collectifs entre notre commune et l'agglomération lorientaise qui tient en 3 points :

- vous simplifier le quotidien,
- participer à l'amélioration de la qualité de vie - y compris dans la ville -,
- valoriser notre commune et vous faire apprécier encore plus votre choix.

Plus à moins cher !..

4 grands points à signaler pour les tarifs :

- **Une baisse générale** pour se rapprocher des prix des "bus de ville" (tout en tenant compte des coûts et distances réelles plus importants qu'en ville).
- **Un même tarif pour les 10 communes périurbaines...** afin de simplifier l'information.
  *A titre d'exemple, le prix du billet (par carnet de 10) sera de **10 F***
  (contre 20 F en moyenne actuellement).
- **Les transports scolaires restent au tarif départemental** (160 F/trimestre, soit moins cher qu'en ville).
- **UN PLUS,** le coupon ***"TIM'PLUS"*** : Ajouté à la carte départementale de transport scolaire, ce coupon vendu **50 F/mois,** permettra une **libre circulation tous les jours** (même non scolaires) **sur toutes les lignes du réseau *TIM'EXPRESS.***
  Pour un jeune allant souvent à Lorient, le coupon "TIM PLUS" est amorti au 3e voyage... **C'est vraiment plus !**

Une information sur mesure - à la mairie

- **Un guide horaire TIM'EXPRESS :** ***Un document à conserver chez soi.***
  - Plan détaillé et arrêts de chaque ligne sur les **10 communes** concernées,
  - Horaires,
  - Tarifs, points de vente...
- **Un aide-mémoire sur cartonnette** pour votre commune : ***Un document à conserver sur soi.***
  - Format carte bancaire, il vous permettra d'avoir sur vous le rappel des principaux horaires de votre ligne de bus.

L'engagement financier du Département est de 1,6 MF/an et de 17 F par an et par habitant pour la commune de CALAN.



Inauguration du nouveau service pratique TIM'EXPRESS, le Jeudi 14 Mai 1998.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

EMPLOI - E.R.E.F.

L'an dernier, la Communauté de Communes décidait la mise en place d'un Espace Rural Emploi Formation (E.R.E.F.)

Objectifs :

L'objectif est de favoriser les rencontres entre les chefs d'entreprise et les demandeurs d'emploi :

- ⇨ *En animant et renforçant la cohérence entre les différents acteurs dans le cadre d'un partenariat le plus large,*
- ⇨ *En assurant un service de proximité de manière continue en direction de tout public,*
  - ** (accueil - aides aux démarches administratives, orientation, documentation, etc...),*
- ⇨ *En recueillant les besoins pour contribuer au développement d'initiatives locales,*
- ⇨ *En contribuant à l'adoption des réponses Emploi-Formation aux besoins locaux.*

Public ciblé :

- *Chefs d'entreprises,*
- *Jeunes et adultes demandeurs d'emploi.*

Démarches :

- *Approche globale du territoire intercommunal pour privilégier la recherche de la meilleure adéquation entre l'offre et la demande,*
- *Mobilisation des acteurs locaux,*
- *Mise en place d'actions :*
  - ** permettant d'effectuer l'accueil, l'information, l'orientation du public,*
  - ** mise en réseau avec les prestataires extérieurs,*
  - ** information, diffusion.*

Moyens humains et techniques :

- **Humain :** *Valérie LE ROUX, animatrice et responsable de l'EREF, se tient à votre disposition soit à la Communauté de Communes, soit lors des permanences à la Mairie.*
- **Technique :** *un espace est réservé dans le bâtiment de la Communauté de Communes et comprend :*
  - ** un hall de rencontre, d'information, de contact et de recherche,*
  - ** un bureau pour l'animation,*
  - ** un bureau pour les permanences (ANPE, Mission Locale, etc...)*

Ces locaux sont équipés de moyens modernes de communication et d'informatique.

E.R.E.F. - Communauté de Communes
Rue de Manéhouarne - BP 33
56240 PLOUAY - Tél. 02. 97 33 14 15 - Fax 02.97.33.14.18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRESTATION SPÉCIFIQUE DÉPENDANCE



Le Conseil Général du Morbihan a mis en place depuis juillet 1997 un dispositif d'aide en faveur des personnes âgées dépendantes dans leur environnement : la Prestation Spécifique Dépendance.

- à partir de 60 ans
- à domicile
- en établissement.

Ce qu'est la P.S.D.

A DOMICILE

C'est une prestation en nature : gérée et financée par le Conseil Général pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées **dépendantes** de plus de 60 ans, **sous conditions de ressources.**

En nature :

C'est-à-dire servant essentiellement à la rémunération d'une aide ou d'une garde à domicile recrutée soit :

- de gré à gré,
- par l'intermédiaire d'un service prestataire,
- par l'intermédiaire d'un service mandataire.

Dépendantes :

Seules les personnes âgées classées selon leur état de dépendance dans les groupes Iso-Ressource 1, 2 ou 3 par l'équipe médico-sociale, en référence à la Grille Nationale AGGIR qui comporte 6 niveaux (de 1 : grande dépendance à 6 : très faible dépendance) peuvent bénéficier de la P.S.D.

Les personnes âgées relevant des groupes 4, 5 et 6 peuvent solliciter la prestation aide ménagère financée soit par le Conseil Général, soit par leurs caisses de retraite.

Sous conditions de ressources

Les plafonds de ressources mensuelles ouvrant droit à la P.S.D. s'élèvent au 01/01/1998 à :

6.066 F pour une personne,

10.110 F pour un couple,

auxquels s'ajoutent le montant de la prestation susceptible d'être attribuée.

EN ETABLISSEMENT

La prestation est versée directement à l'établissement pour participer à la prise en charge des frais supplémentaires liés à la dépendance.

Son montant est déterminé en fonction du groupe Iso-Ressource (1, 2 ou 3), du prix de journée de l'établissement ou du forfait dépendance et des ressources de l'intéressé.

La P.S.D. est-elle cumulable ?

La Prestation Spécifique Dépendance ne peut se cumuler ni avec l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (A.C.T.P.), ni avec l'aide ménagère au titre de l'aide sociale.

La P.S.D. est-elle récupérable ?

La P.S.D. n'est pas subordonnée à la mise en œuvre de l'obligation alimentaire.

Des recours peuvent être exercés par le Conseil Général du Morbihan :

- contre le bénéficiaire dont la situation financière s'est améliorée ou contre la succession du bénéficiaire si l'actif net successoral est supérieur à **300.000 F.**
- contre le donataire si la donation est intervenue dans les 10 ans précédant la demande de P.S.D., à condition que son montant soit supérieur à **300.000 F** *(cette disposition décidée par le Conseil Général du Morbihan est plus favorable que celle prévue par la loi).*

Le Conseil Général du Morbihan a décidé

d'établir les tarifs des prestations journalières en établissements d'hébergement publics ou privés agréés par le département *(arrêté du 26/8/97).*

- Personnes âgées classées Groupe Iso-Ressource 1 ⇨ **80,00 F**
- Personnes âgées classées Groupe Iso-Ressource 2 ⇨ **67,20 F**
- Personnes âgées classées Groupe Iso-Ressource 3 ⇨ **52,80 F**

de fixer à **60,00 F** le tarif de référence de l'intervention horaire de l'aide à domicile *(arrêté du 30/9/97).*

Où s'adresser ?

Pour constituer le dossier : au C.C.A.S. ou à la Mairie.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires :
Conseil Général du Morbihan - D.I.S.S. - Cellule P.S.D.
Boulevard de la Résistance - 56000 VANNES
Tél. 02 97 54 74 77

Allocations Familiales

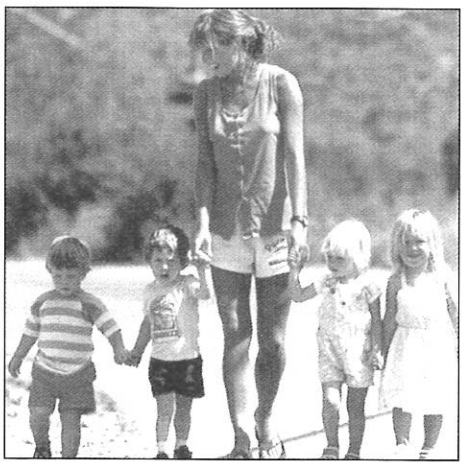
1999 : du nouveau pour les prestations

D'ores et déjà, les principales modifications qui interviendront sur les conditions d'attribution des prestations ont été annoncées.

Dès le 1er janvier 1999

⇨ La condition de ressources pour bénéficier des allocations familiales est supprimée. Toute famille ayant au moins 2 enfants pourra donc, de nouveau, bénéficier de plein droit des allocations familiales. Pour la CAF de Vannes, cette mesure concerne 3.500 familles.

⇨ La généralisation de droit aux prestations familiales pour les enfants âgés de 19 à 20 ans, sans autre condition que celle de percevoir moins de 55% du SMIC (60.000 familles concernées en France).



⇨ Les majorations pour âge des enfants seront décalées d'un an : majoration pour 10 ans portée à 11 ans, majoration pour 15 ans portée à 16 ans.

Un peu plus tard

⇨ Le droit à l'allocation de rentrée scolaire sera ouverte aux familles d'un enfant, sans condition de ressources (350.000 familles concernées.

⇨ Au 1er juillet 1999, les plafonds permettant le calcul de l'allocation logement seront progressivement portés au niveau de ceux plus favorables pour le versement de l'aide personnalisée au logement.

Dans 3 ans, il ne devrait subsister qu'un seul plafond avec pour corollaire, une seule aide au logement. Ce système sera, à terme, beaucoup plus simple et plus "lisible".

Le coût, en année pleine, de ces mesures est évalué à environ 5 Milliards de Francs.

Contact : Allocations Familiales du Morbihan

70, rue de Sainte-Anne - B.P. 322 - 56018 VANNES Cedex
Tél. 02 97 46 55 00 - Fax 02 97 46 55 52

Point d'accueil à la Mairie de PLOUAY
le 2e lundi de chaque mois, de 14 h à 16 h.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le R.M.I. a 10 ans - Mode d'emploi

Ai-je le droit au R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion) ?

Vous y avez droit si :

Conditions d'âge : *- vous avez plus de 25 ans*
- vous avez moins de 25 ans avec au moins un enfant à charge ou vous attendez un enfant.

Conditions de ressources :
Vous n'avez pas de ressources ou celles-ci sont inférieures au Revenu Minimum d'Insertion. Les allocations chômage, les allocations familiales, etc... sont considérées comme des ressources.

Situation professionnelle : *Vous n'êtes ni étudiant, ni élève.*

Nationalité : *Si vous êtes étranger, un titre de séjour particulier est exigé. Dans la plupart des cas, il s'agit de la carte de résident.*

Où demander le R.M.I. ?

Vous devez déposer votre demande auprès d'un service instructeur.
Il peut s'agir : *- de l'assistante sociale de secteur,*
- du centre communal d'action sociale de votre commune,
- ou d'une association agréée par le Préfet.

Une personne sera chargée de vous aider à établir votre dossier de demande d'allocations.

N'hésitez pas à contacter cette personne à chaque fois que vous aurez besoin d'une explication ou d'une aide pour régler un problème.

Que m'apporte le R.M.I. ?

Il vous garantit des droits :

- *droit à un minimum de ressources chaque mois,*
- *droit automatique à la Sécurité Sociale et à la couverture complémentaire maladie,*
- *droit à l'allocation logement (APL ou AL) si vous payez un loyer,*
- *droit à une aide de la collectivité (la mairie, les associations, les services publics, les employeurs, etc...) pour vous permettre de réaliser au mieux votre projet d'insertion.*

Il entraîne aussi pour vous des obligations :

- *respecter certaines règles administratives pour garder le R.M.I. : par exemple, remplir tous les trois mois une déclaration trimestrielle de ressources (DTR), pour vous et toutes les personnes qui sont à votre charge,*
- *vous engager dans un projet d'insertion ayant pour but d'améliorer votre situation et, autant que possible, de sortir du R.M.I.*

Ce projet fera l'objet d'un **contrat d'insertion.**

le R.M.I., c'est : - un revenu minimum
- des droits et des devoirs
- une insertion avec l'aide de la collectivité.

Un contrat d'insertion, pour quoi faire ?

Le R.M.I., c'est aussi l'insertion : tout mettre en œuvre pour améliorer votre situation, si possible vivre de vos propres ressources et sortir du R.M.I.

L'insertion c'est, pour vivre mieux et en fonction de vos possibilités, un projet :
- qui vous engage personnellement,
- pour lequel l'Etat, le Département et la Commune vous apportent des aides.

Selon votre situation, vous serez aidé dans vos démarches pour :
- retrouver un emploi (des aides de l'Etat existent pour cela),
- accéder à une formation,
- obtenir un logement ou l'améliorer,
- améliorer votre état de santé,
- mieux gérer votre budget et trouver des solutions à vos dettes,
- trouver un soutien pour l'éducation de vos enfants...

Ce projet et ces aides constituent le contrat d'insertion.
Un travailleur social ou un agent d'insertion sera désigné. Il vous aidera à préparer votre contrat d'insertion. Il vous convoquera pour cela et vous devez le rencontrer : c'est indispensable pour que le R.M.I. soit versé. Le contrat d'insertion est signé par vous-même et par le président de la commission locale d'insertion (CLI) qui l'accepte.

ATTENTION : la réponse aux convocations et le respect du contrat d'insertion sont indispensables pour conserver vos droits. Dans le cas contraire, le préfet peut prononcer votre radiation.

Quand n'ai-je plus droit au R.M.I. ?

Il y a plusieurs façons de sortir du R.M.I. :

Votre situation a changé :
- parce que vous avez retrouvé un travail,
- parce que votre situation familiale a changé (mariage, par exemple),
- parce que vous touchez une autre allocation égale ou plus importante que le R.M.I. (allocation adulte handicapé, pension de retraite, par exemple).

Vous n'avez pas respecté une de vos obligations :
- vous ne renvoyez pas votre déclaration trimestrielle de ressources,
- vous ne vous rendez pas aux convocations,
- vous ne voulez pas établir un contrat d'insertion ou vous ne le respectez pas.

Enfin, sachez que le R.M.I. peut vous être supprimé si la CAF ou la CMSA découvre après un contrôle que vous avez fait une fausse déclaration. Dans ce cas, des poursuites pénales peuvent être engagées contre vous.

LE BUDGET PRIMITIF 1998

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le vendredi 27 mars 1998, le budget primitif 1998, en présence de M. Désiré ANSQUER, Trésorier à Plouay.

Compte tenu des investissements importants à réaliser (construction d'une 4e classe, équipement en mobilier divers, réfection de la voirie communale, etc...), il est décidé une augmentation de 5% des taux de base de l'ensemble des 4 taxes.

Taux d'Imposition communaux

	1997	1998
Taxe d'Habitation	11,34%	11,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	12,34%	12,96%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	31,36%	32,93%
Taxe Professionnelle	10,83%	11,37%

1999 - Recensement général de la population

C'est entre le 8 mars et le 3 avril qu'aura lieu le prochain recensement général de la population. Le dernier recensement a eu lieu en 1990 et le nombre recensé à CALAN s'élevait à 649 habitants. En neuf ans, CALAN a beaucoup changé et, sous l'effet d'une forte poussée démographique, on peut prévoir une population qui avoisinerait les 750 habitants (soit + 15%).

Le recensement 99 permettra de connaître le chiffre réel avec des répartitions selon les âges, les sexes, les activités, etc...

Un agent recenseur officiel vous rendra donc visite entre le 8 mars et le 3 avril 1999 ; il est chargé de collecter, de façon confidentielle et anonyme, des informations telles que votre date et lieu de naissance, votre nationalité, votre situation familiale, le niveau ou la nature de votre formation, votre activité professionnelle, vos conditions de logement, etc...

***Attention** - Les agents recenseurs disposeront d'une carte tricolore signée de Monsieur le Maire et officialisant leur fonction.*

LE BUDGET PRIMITIF 1998

Vue d'ensemble de la section Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général	440.000 F
Charges de personnel et frais assimilés	483.000 F
Autres charges de gestion courante	377.000 F
Charges financières	215.000 F
Charges exceptionnelles	74.000 F
Dotations aux amortissements et aux provisions	13.200 F
Reversements sur recettes	100 F
Dépenses imprévues	6.700 F
Virement à la section d'investissement	779.000 F
TOTAL	**2.388.000 F**

Recettes de Fonctionnement

Produits des services, du domaine	139.000 F
Impôts et taxes	781.556 F
Dotations, subventions, participations	880.000 F
Autres produits de gestion courante	6.000 F
Produits exceptionnels	72.100 F
Atténuation de charges	64.631 F
Excédent antérieur reporté	444.713 F
TOTAL	**2.388.000 F**

Vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses d'Investissement

Déficit d'investissement reporté	455.559 F
Immobilisations corporelles	86.000 F
Immobilisations en cours	1.365.000 F
Remboursement d'emprunts et dettes	320.000 F
Différences sur réalisations d'immobilisations	1.000 F
Immobilisations affectées, concédées, affermées	
Dépenses imprévues	2.441 F
TOTAL	**2.230.000 F**

Recettes d'Investissement

Excédent d'investissement reporté	
Subventions et participations d'investissement	986.175 F
Emprunts et dettes assimilées	297.000 F
Dotations, fonds divers et réserves	82.625 F
Différences sur réalisations d'immobilisations	71.000 F
Immobilisations corporelles cédées, concédées ou mises à disposition	1.000 F
Immobilisations en cours	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	13.200 F
Virement de la section de fonctionnement	779.000 F
TOTAL	**2.230.000 F**

LE BUDGET PRIMITIF 1998 - C.C.A.S.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ont voté le budget suivant, le 27 mars 1998.

Vue d'ensemble de la section Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement		*Recettes de Fonctionnement*	
Fournitures non stockées	1.000 F		
Charges locatives et de copropriété	1 F		
Primes d'assurances	5.000 F		
Repas des personnes âgées	8.000 F		
Taxes foncières	1.500 F		
Impôts indirects	1.000 F		
Charges de Sécurité Sociale et de prévention		Part sur impôts spectacles	88 F
Secours en argent	1.500 F	Subventions de la commune	8.000 F
Subvention au Club du 3e Age	1.800 F		
Intérêts des emprunts	24.700 F	Revenus des immeubles	32.000 F
Virement à la section d'investissement	13.000 F		
Dépenses imprévues	499 F	Excédent de fonctionnement reporté	17.912 F
TOTAL	**58.000 F**	**TOTAL**	**58.000 F**

Vue d'ensemble de la section Investissement

Dépenses d'Investissement		*Recettes d'Investissement*	
Déficits antérieurs reportés	6.015 F	Excédent antérieur reporté	
Remboursement d'emprunts	7.000 F	Emprunts	50.000 F
Immobilisations corporelles en cours	49.985 F	Virement de la section de fonctionnement	13.000 F
TOTAL	**63.000 F**	**TOTAL**	**63.000 F**

TARIFS COMMUNAUX 1999

***RESTAURANT MUNICIPAL* - Prix des repas**

Enfants : 14,00 F - Instituteurs : 15,50 F - Autres : 21,00 F

***GARDERIE* - Tarifs horaires**

1/2 h matin et soir : 4,20 F - Forfait de 7 h30 à 9 h00 : 10,50 F
- Goûter : 3,20 F

SALLE POLYVALENTE

Location de la salle + cuisine : 700 F - Locations diverses : 400 F
Vins d'honneur, etc...

CIRCUIT ANNEXE DE L'EAU

Abonnement : 90 F - de 31 à 150 m^3 : 1,70 F - + de 150 m^3 : 1,40 F

ETAT - CIVIL 1998

NAISSANCES

Jeanne CANO
née le 6 mars 1998, à Lorient

Manon PENHOËT
née le 1er avril 1998, à Hennebont

Camille LE YONDRE
née le 22 avril 1998, à Plœmeur

Fabien JÉGOUSSE
né le 18 mai 1998, à Plœmeur

Gurvan PERRET
né le 23 mai 1998, à Hennebont

Carmen JAFFRELOT
née le 8 juin 1998, à Lorient

Kylian HÉLIAS
né le 10 juin 1998, à Hennebont

Elisa DUTERTRE
née le 25 juillet 1998, à Hennebont

Typhaine LAURANCE
née le 28 août 1998, à Hennebont

Céline DUMONT
née le 21 septembre 1998, à Hennebont

Kim-Liên TON
née le 26 novembre 1998, à Lorient

Maëlenn DORÉ
née le 29 novembre 1998, à Lorient

Kevin CARDIET
né le 21 décembre 1998, à Lorient

MARIAGES

LE GOURRIÉREC Martial et YHUEL Magali	le 07 août 1998
LE MOING Yannick et GEERAERTS Agathe	le 08 août 1998
HENRIQUEZ Cyrille et LE LÉANNEC Françoise	le 26 septembre 1998

DÉCÈS

ROBIN Joseph	le 22 avril 1998, à Calan
CARRÉ Louis	le 24 avril 1998, à Calan
TRÉCANT Louis	le 15 mai 1998, à Hennebont
ROBIC Veuve LE GAL Jeanne	le 10 septembre 1998, à Plouay
TRONSCOFF Raymond	le 29 octobre 1998, à Hennebont

LE REPAS DES ANCIENS

Le repas du C.C.A.S. a eu lieu le Dimanche 13 décembre 1998 à la salle polyvalente. Ambiance sympathique et chaleureuse pour les Aînés de la commune qui ont pu apprécier les talents culinaires de Véronique EVEN, Denise KERNEN et Huguette LE QUERNEC, aidées pour le service par les membres du C.C.A.S.

Dans son allocution de bienvenue, Serge SALVAT, président du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) souhaitait à tous une après-midi de réjouissance en espérant que les autres personnes invitées mais absentes ce jour participent à l'avenir à ce rendez-vous amical et fraternel.

Par ailleurs, le Maire soulignait l'utilité du C.C.A.S. qui, tout au long de l'année, travaille sur divers dossiers, s'occupe des logements, intervient avec discrétion pour des cas sociaux, et sur bien d'autres sujets encore.

Remerciant les membres du C.C.A.S. pour leur compétence, leur disponibilité et leur dévouement, Serge SALVAT rendit un hommage particulier à Marguerite LE GUEHENNEC et à Albert DANIEL qui ont démissionné pour des raisons personnelles et professionnelles, s'exprimant en ces termes :

"... Nous respectons leur décision. Pendant ces 15 années passées ensemble au C.C.A.S., nous avons pu apprécier leur dévouement et leur conviction mis au service de la collectivité.

"Je tiens à les remercier et leur dire combien j'ai pu estimer leurs qualités humaines, leur loyauté et leur profonde honnêteté".

M. SALVAT a ensuite retracé le parcours personnel et professionnel de notre ancienne doyenne, M^me^ Yvonne PENHOËT (née LE NY) qui demeure maintenant à INZINZAC. Elle aura soufflé ses 98 bougies le 30 janvier 1999. Nous saluons la bonne humeur, le courage et la vivacité qui la caractérisent et nous lui souhaitons une bonne santé et beaucoup de bonheur.

M^me^ Louise GUILLERMIC, demeurant à Cosquéric, va allègrement vers ses 94 printemps et devient notre nouvelle doyenne, sans oublier M. Pierre LE NY du bourg, toujours bon pied bon œil, qui a fêté ses 84 ans le 24 novembre dernier. Souhaitons leur longue vie et surtout une bonne santé.



COMMISSION URBANISME

URBANISME

◆ LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS

Par délibération du 9 août 97, le Conseil Municipal de Calan décidait la création d'un lotissement de 5 emplacements (de 1.122 m² à 1.547 m²) dit "des Châtaigniers" au bourg de Calan.

Aujourd'hui, les premières maisons sont presque achevées.

En effet, après étude réalisée par le cabinet de géomètres J. LE FLOCH de Plouay et la viabilisation par les entreprises LE GALLIOT de Calan et la SDEL d'Hennebont, l'attribution des lots permet aujourd'hui à la commune d'accueillir 5 jeunes couples qui viennent conforter une population dynamique.



Les travaux de viabilité sont très avancés. Il reste à terminer le revêtement de la voirie, les branchements des réseaux et la pose de l'éclairage public.

◆ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Notre commune ne dispose pas actuellement d'un réseau de collecte des eaux usées opérationnel.

Néanmoins, dans le cadre d'une opération d'aménagement, un embryon de réseau a été réalisé dans le centre bourg conformément à un projet élaboré par la DDE.

Cependant, si le réseau actuellement en place peut remplir son rôle de façon fonctionnelle, il n'en est pas de même pour une grande partie du reste du projet, soit parce que l'opportunité de son tracé peut être contestée, soit parce que le développement de l'urbanisation a rendu sa mise en œuvre impossible.

Un réexamen du projet s'avèrera indispensable et les conditions de sa réalisation devront être associées au problème des eaux pluviales notamment dans les parties Nord et Est du Bourg.

C'est vrai que nos plans d'assainissement et le réseau d'eaux usées datent de 1990.

Les nouvelles normes européennes nous obligeront à modifier le plan d'occupation des sols.

Le site et l'emplacement au Sud de la commune et le type de filière de l'unité de traitement des eaux usées qui semblaient acquis, devront, de ce fait, faire l'objet d'une réflexion beaucoup plus large et ce sont les services de la DDE qui s'occuperont de ce dossier. La nouvelle étude nous le précisera.

◆ PERMIS DE CONSTRUIRE

Nous assistons depuis quelques années à une progression satisfaisante de la démographie communale. Phénomène probablement lié à la position géographique de notre commune, et, sans doute, à une meilleure conjoncture économique ainsi qu'aux taux d'intérêts plus bas, sans oublier l'action volontariste menée depuis plusieurs années par la municipalité sur le plan des investissements.

Depuis 15 ans, nous avons une natalité moyenne de 9 naissances, 13 en 1998 comme l'année précédente.

Nous avons, il est vrai une assez forte demande en terrains constructibles et également en logements locatifs.

Nous pouvons nous réjouir de constater que 20 dossiers de demandes de permis ont été déposés en mairie dont 12 permis pour des maisons d'habitations neuves et 6 certificats d'urbanisme au titre de l'année 1998.

Aussi, devons-nous porter un effort tout particulier sur la réalisation de petits lotissements communaux ou privés, pour faire face à cette demande, qui contribuera obligatoirement à redynamiser notre commune.

COMMISSION SCOLAIRE

Conseil Municipal, lors de sa séance ordinaire du 30 janvier 1998, a décidé à é l'extension de l'école publique du Levant.

effet, une 4e classe ayant été ouverte à la rentrée scolaire 97, il convient de les élèves en un même lieu, la 4e classe étant actuellement installée de rovisoire dans une salle près de la mairie.

ailleurs, une étude démographique montre que, dans les prochaines années, rait accueillir 85 élèves en moyenne.

xtension du groupe scolaire consiste à réaliser une 4e classe primaire, à cour de récréation et à aménager un parking extérieur.

conception et le suivi de l'exécution de cet agrandissement ont été confiés à RUCHEC, architecte à Hennebont.

Préfecture et le Conseil Général, sollicités au cours du 1er trimestre 98, ont s subventions permettant ainsi le commencement des travaux.







issement de la cour

x entreprises ont été retenues afin de réaliser une partie de ces travaux période des vacances scolaires.

tension de la cour (terrassement, remblai, canalisations et espaces verts) a à la société E.G.T.P. de Lorient. Ces travaux ont été commencé le lundi 17 ur une durée de trois semaines.

ce qui concerne la démolition de la clôture grillagée, le déplacement du

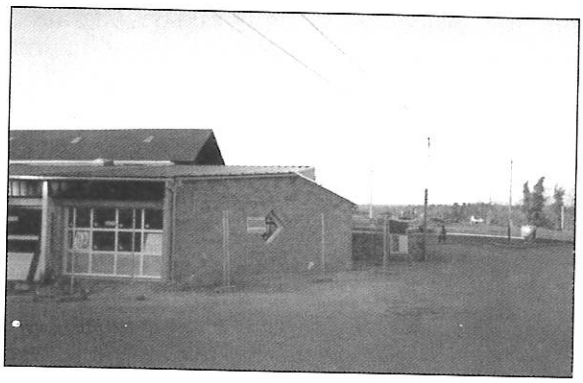
AFFAIRES SCOLAIRES

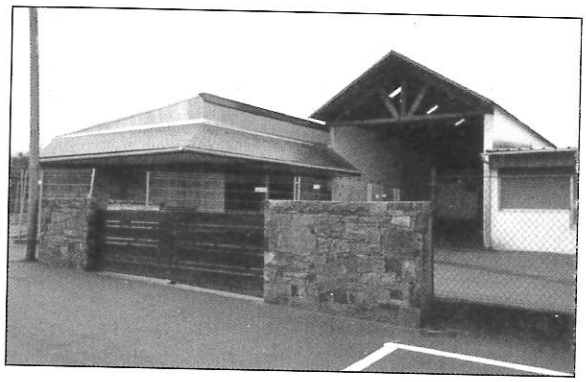
COMMISSION SCOLAIRE

Construction de la classe

La maçonnerie a été réalisée par l'entreprise Michel LE DANVIC de Calan fin novembre - début décembre 98. Les travaux se déroulent comme prévu. Le chantier devrait être terminé le 15 mars 99.

Le coût total des travaux s'élève à **290.000** F TTC.
pour une classe de 70 m².





Accueil de 4 Lanvaudanais

Il a été demandé, lors d'une réunion du conseil d'Ecole de Lanvaudan, que les 4 élèves du cycle 3 inscrits à l'école publique de Lanvaudan se déplacent tous les jours à Calan pour suivre leur scolarité à l'école du Levant.

Ensuite, le conseil municipal de Lanvaudan, lors de sa séance du 24 juillet 98, accepte cette demande et vote une participation financière de 1.000 F par an et par élève à la commune de Calan.

Préalablement, le mardi 23 juin 1998, la commission scolaire de Calan, en présence de M. VIOT, directeur de l'école du Levant, avait donné son accord de principe afin d'accueillir les 4 CM de Lanvaudan.

C.A.T.E. *(Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant)*

Le conseil municipal décide de reconduire le contrat d'aménagement du temps de l'enfant.

Il s'agit d'une convention entre l'Etat et la Commune qui a pour objet la mise en œuvre, avec le concours des associations locales, du contrat d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et de découvertes d'activités. C'est un partenariat entre le ministre de la Jeunesse et des Sports, la Municipalité de Calan et l'Educaton Nationale pour le bien-vivre des enfants de l'école.

La commune perçoit une allocation de 3.500 F par année scolaire et octroie une subvention de 3.750 F.

COMMISSION SCOLAIRE

Mobilier et Equipements

- Des tables, ainsi que des chaises ont été livrées pour la classe des CE1 et CE2 près de la mairie. Le montage de ces tables s'est réalisé le samedi 17 janvier 98.

Les élèves sont ainsi plus confortablement installés, les tables étant réglables.

- Une armoire métallique, un meuble "bibliothèque-étagère" ainsi qu'un ordinateur + table ont été achetés pour la 4e classe.

L'ensemble de cette acquisition s'élève à **23.720** F TTC.

- Le chauffe-eau de la cantine, âgé de 14 ans, a rendu l'âme peu de temps avant la rentrée scolaire. Les Ets ROUZAU de Plouay ont procédé à son remplacement pour un coût de **11.000** F TTC.

- Le conseil municipal a décidé de céder gratuitement le photocopieur de la mairie à l'école.

Le contrat d'entretien restera à la charge de la commune sous sa forme actuelle (3.300 copies par trimestre). La commune achètera un matériel neuf mais plus simple et de capacité moindre.

CONVENTION RÉSEAU D'ECOLES PUBLIQUES RURALES

Une convention qui regroupe les écoles des communes de Calan, Lanvaudan et Cléguer, avait été signée en 1995 entre l'Inspection Académique et les maires des communes concernées, pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre de cette convention, les 3 communes conviennent d'apporter en commun les moyens matériels et humains permettant de se regrouper en une unité pédagogique.

L'objectif est en effet de constituer une unité pédagogique élargie et de mettre les ressources et les compétences de cette équipe au service des élèves afin de leur offrir un ensemble d'activités scolaires et périscolaires plus complet et mieux adapté aux besoins de chaque enfant.

Concrètement, cela se traduit par la mise en œuvre des principales actions suivantes :

- Amélioration des compétences orales et écrites : journal de réseau, écriture de contes, etc...
- Acquisition de méthodes de travail.
- Développement des pratiques culturelles et sportives.
- Visites d'expositions, participations à des spectacles, etc...

Le financement de cette opération est partagé entre les partenaires impliqués : l'Inspection Académique et les communes concernées, la DRAC prenant en charge la rémunération de certains artistes ou autres intervenants.

Lors de sa séance du jeudi 3 décembre 98, le Conseil Municipal de Calan a voté à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

COMMISSION VOIRIE

Entretien - Débroussaillage

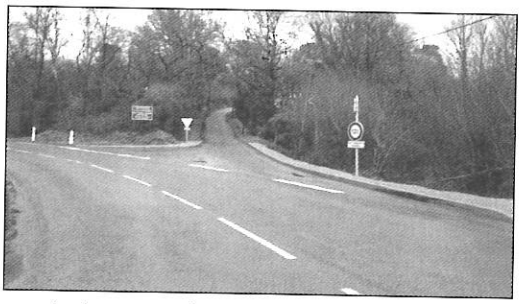
Comme les années passées, l'entreprise HELLO-GRAIGNIC de Pont-Scorff a été chargée du débroussaillage des talus et du nettoyage des accotements.

Malheureusement, cette entreprise ne respecte pas toujours le planning des travaux qui lui sont confiés. C'est regrettable ! Il nous faudra, à l'avenir, envisager d'autres solutions.

Montant du contrat : **31.220** F/an.

A.D.E.I.S.

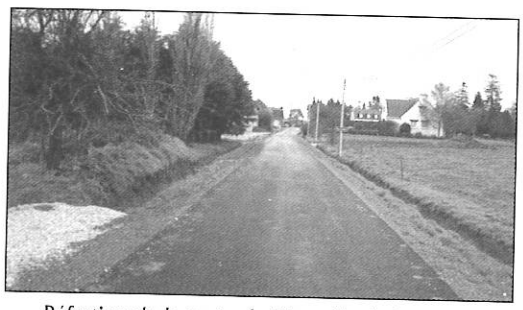
Le Conseil Municipal a renouvelé le contrat avec cette Association de RMIstes, chargée de l'entretien des espaces verts, du débroussaillage des chemins, du nettoyage du cimetière, de la fontaine, etc...



Aménagement du carrefour de Fontaine-Maria

Route du Bourg à Poul-En-Du

En début d'année 98, des travaux d'entretien et de réfection des fossés ont été réalisés par l'entreprise LE GALLIOT pour un coût de **173.664** F TTC.



Réfection de la route de Kéraudiot à Cosquéric

Nettoyage du Bourg

Régulièrement, l'entreprise FORA-SCIE de Lanester nettoie les rues et bordures de trottoirs du Bourg. - Montant du contrat annuel : **4.700** F.

Carrefour de Fontaine-Maria

Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité, notamment lors de croisements de véhicules, la commune a fait procéder à un réaménagement de l'intersection au carrefour de Fontaine-Maria. Travaux effectués par la SRTP.

Nous remercions vivement M. Gérard PÉRESSE pour la prise en charge du coût de ces travaux par le Département.

Circuit cycliste

La renommée du Grand Prix Cycliste de Calan n'est plus à établir. Quant au circuit passablement détérioré, il a été procédé à un toilettage en avril dernier afin de le maintenir en bon état pour un coût de **11.106** F.

Route Kérandiot-Cosquéric

Fin septembre - début octobre, d'importants travaux ont été effectués sur cette route dégradée qui devenait même dangereuse. Cette route a été refaite en enrobé par la S.R.T.P. (Société Rennaise de Travaux Publics) pour un coût de **337.257** F.

Dans la mesure du possible et ayant bénéficié de bonnes conditions qualité/prix de la SRTP, la commune de Calan préfère investir dans un bitume plus résistant, plus durable et moins cher dans le temps et en entretien.

Projets

Nous sommes conscients que de nombreux travaux de voirie restent à faire. Comme toujours, l'aspect financier nous freine dans cette action à cause du faible taux de subvention (25%) pour des montants pourtant très élevés.

Le réseau Calanais à entretenir avoisine les 30 km.

Notre souhait est de continuer à améliorer le réseau routier communal en terminant les travaux au village de Cosquéric avant d'entreprendre l'amélioration de la voirie dans d'autres villages, en fonction des nécessités.

Nous comptons sur la compréhension et la patience de la population dans ce domaine difficile à gérer.

COMMISSION DES SPORTS

Terrain de Football



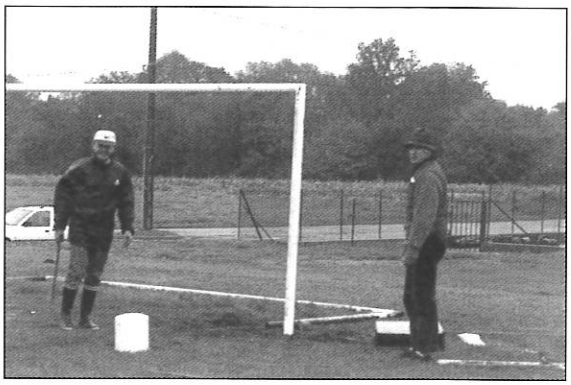
L'an dernier, le Conseil Municipal avait décidé la réfection du terrain de football. Y a-t-il un lien de cause à effet ? Toujours est-il que chacun se réjouit de la montée en Promotion de 1re Division de l'équipe A de l'A.S. Calan avec, de plus, un classement tout à fait honorable dans son nouveau groupe.

La Société ARMOR-PAYSAGE, qui avait effectué la rénovation du terrain de football l'an dernier, est intervenue à nouveau cette année, du 3 au 10 juin 98, afin de reprendre les zones abîmées, dans le cadre de la garantie du contrat conclu l'an passé.

Nous souhaitons une excellente saison sportive à l'A.S.

Installations sportives

Afin de respecter les normes de sécurité des installations sportives, le Conseil Municipal, le vendredi 26 juin 98, a décidé l'achat d'une paire de buts fixes pour le terrain d'entraînement.



Ces buts, d'un coût de **3.885** F ont été installés par des bénévoles du club de Football et des conseillers municipaux, le samedi 31 octobre 98.

Il a été également fourni une paire de filets au prix de **837** F TTC.

Nous remercions Michel LE GOURRIÉREC, secrétaire du club, qui a nettoyé et repeint les buts du terrain principal, le 29 juillet dernier, ainsi que le Président Francis GUILLEMOTO pour les nombreuses tâches qu'il effectue et pour son dévouement exemplaire.

La municipalité se félicite des bonnes relations entretenues avec l'A.S. Calan afin de maintenir un équipement sportif en bon état.

Taille de haies

La haie de sapins séparant le groupe scolaire du terrain de football devenait envahissante (+ de 6 m de hauteur). Elle gênait par ailleurs les travaux d'agrandissement de la cour de l'école.

L'entreprise LE LANN - paysagiste à Caudan - est intervenue du 21 au 23 septembre afin de tailler cette haie de 75 m de long sur 3 faces pour un coût H.T. de **7.875** F.

Parking du terrain des sports



Le lundi 24 août 98, l'entreprise LE LANN, Travaux Publics de Kervignac, a effectué le nivellement du parking. Le goudronnage en bi-couches a ensuite été réalisé par la DDE sur une largeur de 14 m.

Pass'Sports Loisirs

La Communauté de Communes de la Région de PLOUAY a mis en place des activités sportives et de loisirs pour les jeunes de 12 à 18 ans, pendant les vacances scolaires.

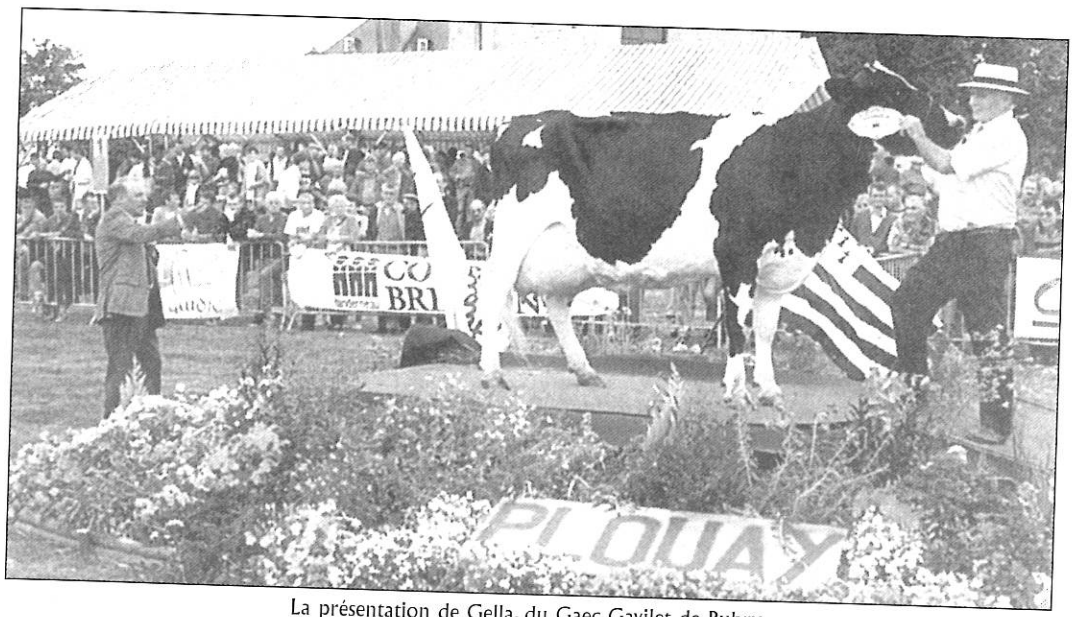
Nous invitons les éventuels intéressés à prendre contact à PLOUAY.

Diverses activités ont déjà été expérimentées avec succès : surf, kayak de mer, rando V.T.T., etc...

COMICE AGRICOLE

Cette année encore, la participation des éleveurs de Calan au Comice Agricole de Plouay a été à la hauteur de la qualité du cheptel.

Jumelé exceptionnellement cette année avec le Concours Départemental de Chevaux de Trait, le Comice a drainé sur le terrain immense et tout à fait adapté de Manéhouarne une foule de curieux ou d'amateurs éclairés.

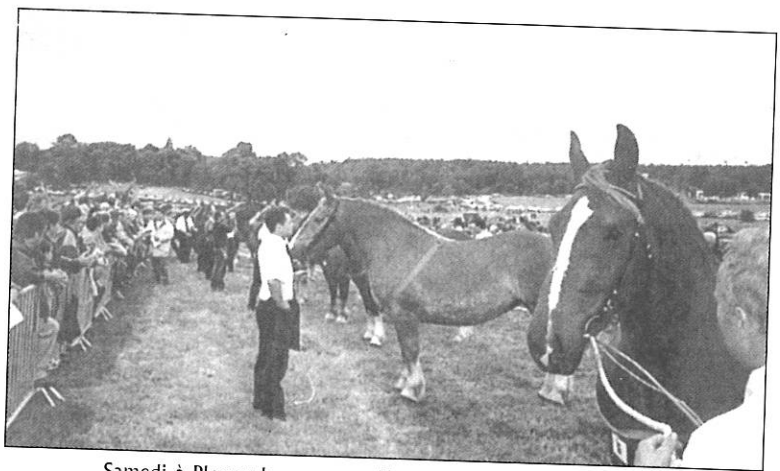


La présentation de Gella, du Gaec Gavilet de Bubry,
meilleure vache en lactation de plus de 5 ans et mailleure mamelle.

Revenons donc à nos Calanaises pour saluer :

- *Mirabelle* : 3e en section génisses (Gaec Er Lenn)
- *Hélice* : 1re en vaches adultes en lactation (Hervé Radenac)
- *Fantaisie* : 2e en vaches adultes en gestation (Hervé Radenac)
- *Haleine* : 3e en une autre section du même type (Hervé Radenac)
- *Javanaise* : 5e en jeune vache en lactation sur 22 dans la section (Hervé Radenac)

Quant à *Manon* et *Lavande* (Gaec de la Madeleine) et *Luckye* et *Icemark* (Gaec Er Lenn) elles se sont agréablement baladées dans leur section, ne doutant pas que le jour viendra où leurs mérites encore ignorés ne manqueront pas d'être reconnus.



Samedi à Plouay, le concours départemental du cheval breton
a attiré des milliers de visiteurs au Vélo-Parc de Ménéhouarne.

LE CLUB DU 3e AGE

Comme au début de chaque année, les adhérents du Club du 3e Age de Calan se réunissent le 2e mercredi du mois de janvier pour un repas dansant. Cette première réunion de l'année permet le paiement des cotisations et aussi l'accueil des nouveaux adhérents. Puis, le Club se réunit tous les seconds mercredis des mois suivants à la salle polyvalente avec un arrêt au mois d'août pour cause de "vacances"!

Pour la première sortie du Club cette année, elle a eu lieu au mois de juin sur la côte finistérienne : Douarnenez et son musée du bateau, puis visite de la Pointe du Raz, malgré une météo maussade.

Après ce bol d'air humide, nous avons repris des forces au restaurant Breiz Armor. L'excursion se poursuit l'après-midi par un changement de décor : visite au Jardin botanique de Combrit avec présentation d'une multitude de variétés de plantes.

Enfin, retour à Calan en visitant Bénodet, La Forêt-Fouesnant. Ce fut une journée de gaieté malgré l'absence de soleil.

La sortie de septembre a été remplacée par un repas dansant "Cochon grillé" servi à la salle polyvalente par la Maison Le Lan - traiteur à Plouay. Ceci rendit les convives plein d'entrain et d'une vivacité joyeuse.

Lors de notre assemblée du 11 novembre dernier, le Club du 3e Age a décidé d'honorer M. Mathurin LE BOUEDEC, ancien et premier président du Club de Calan. Il a été élu à l'unanimité Président d'Honneur à l'occasion du 21e anniversaire de notre Association.

En effet, c'est en 1977 que notre Club vit le jour, avec l'aide de Mlle DREAN, assistante sociale. M. Mathurin LE BOUEDEC prit les rênes de cette nouvelle structure, en favorisant notamment les relations entre les membres de cette nouvelle association et en organisant les premières manifestations et sorties.

La première excursion nous fit découvrir la Normandie et les plages du débarquement. D'autres voyages ont été entrepris depuis, tous plus intéressants les uns que les autres. Merci donc Mathurin et bravo pour ton dévouement et ton courage, et tant de bonheur partagé.



Des amis nous ont quittés depuis l'origine du Club et nous pensons bien à eux aujourd'hui. Mais, la vie continue et la relève s'effectue au sein de notre regroupement qui compte 65 adhérents. Nos diverses réunions et assemblées se déroulent toujours dans un climat vivant, bien animées par notre Présidente Jeanne LE LEANNEC, compétente et toujours dévouée au service de son Club depuis une quinzaine d'années. Nous la remercions vivement.

Enfin, nous avons clôturé l'année par un banquet dansant, dimanche 22 novembre, au restaurant LE SAEC à Calan. - Bravo à tous.

Contact : Yvon LE HEIN - Secrétaire - Tél. 02.97.33.37.61

PAROISSE DE CALAN

PAROISSE

Aimablement invité par la Municipalité à occuper un encart dans le Bulletin Municipal, au nom de la paroisse, je livre bien volontiers quelques réflexions sur l'année qui vient de s'écouler.

S'identifiant exactement aux limites de la commune, la paroisse en connaît les mêmes évolutions ; après avoir subi quelques fléchissements, voici qu'elle s'accroît d'une population nouvelle, généralement jeune, et donc porteuse de beaucoup d'espérance. Le premier souci de la paroisse, c'est de se faire connaître de ces nouveaux venus et de leur faire savoir ce que la paroisse peut leur offrir de possibilités, entre autres, à l'égard des enfants à catéchiser, des sacrements à recevoir (baptême, confirmation, mariage, etc...).

La tâche n'est pas facile, d'autant que la paroisse, comme beaucoup d'autres désormais, se trouve sans prêtre résidant sur place ; quand il y avait un presbytère, une école, une salle, du moins savait-on où s'adresser, mais aujourd'hui... Au niveau diocésain, les réflexions vont bon train pour définir avec précision comment assurer les différents services paroissiaux et, au cours de sa visite pastorale au printemps 98, l'évêque en avait parlé en souhaitant, et c'est le vœu de tous, que le maximum soit fait sur place. Encore faut-il que la paroisse soit équipée matériellement, dont le minimum est une salle qui lui soit réservée, ce qui sera, par exemple à Inguiniel. Il ne faut pas désespérer... Et, en attendant, on fait avec les moyens du bord.

Nous nous sommes réjouis, au cours de cette année 1998, de l'inauguration officielle de l'église par tout un aréopage distingué conduit par M. le Préfet du département à qui je n'ai pas omis de faire remarquer que manquait à ce magnifique édifice le complément indispensable à toute église pour fonctionner : la sacristie ; avec son esprit enjoué et son humour malicieux, il a eu soin de me dire qu'il appuyait ma demande ; verba volant, dit-on, surtout un jour d'inauguration...

A défaut, l'église restera d'apparence intérieure froide et nue, inévitablement. Faut-il aussi rappeler la bonne initiative prise, il y a deux ou trois ans, d'organiser, le jour du pardon patronal, un repas très convivial qui a réuni cette année plus de 150 personnes ? En 1999, j'espère que nous nous retrouverons avec le même plaisir, le dimanche 30 mai, fête de la sainte Trinité...

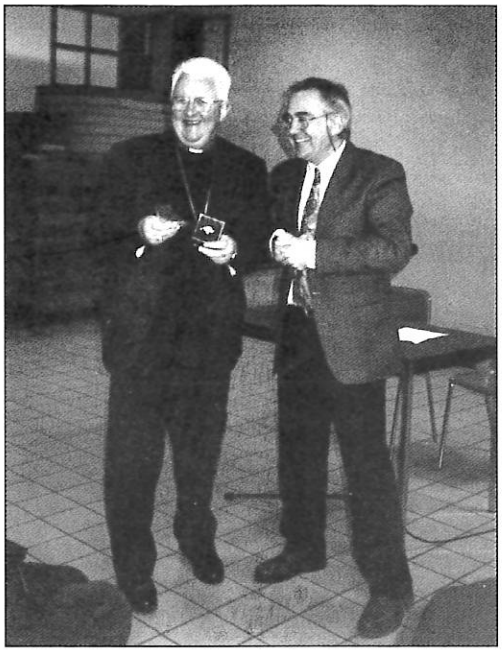
Et d'autres initiatives et suggestions sont à encourager...

A l'aube de cette année nouvelle, je souhaite à tous les Calanaises et Calanais une année florissante, prospère et heureuse ; aux petits et aux grands, que Dieu accorde Paix et Joie.

M. le Recteur,
François LE STRAT - Presbytère
16, rue de Bellevue - 56240 PLOUAY - 02.97.33.31.44

L'Evêque du diocèse accueilli à Calan

Mardi 3 février 1998



Dans le cadre de ses tournées pastorales à travers son diocèse, Mgr GOURVÈS a choisi la commune de Calan comme première étape de sa visite dans le canton de Plouay.

Accompagné de son vicaire général et de l'abbé Le Strat, recteur de Plouay, Mgr Gourvès était accueilli par le maire, Serge Salvat, ses adjoints et la communauté paroissiale. La première visite de l'évêque aura été pour l'église de Calan dont la restauration est en voie d'achèvement.

Mgr Gourvès a apprécié la majesté et l'harmonie de l'édifice et salué le très important effort de la commune pour préserver et entretenir le patrimoine religieux. Serge Salvat a présenté sa commune à Mgr Gourvès, la plus petite du canton, 649 habitants, pour une superficie de 1.229 ha : ***"Une petite commune par ses dimensions, mais grande par le dynamisme de ses citoyens".*** La soirée-débat, organisée à la salle polyvalente, a réuni une quarantaine de personnes. L'évêque a salué le travail remarquable de l'équipe paroissiale et a mis l'accent sur ***"l'importance du dynamisme de la communauté religieuse, sachant attirer la jeunesse qui mérite une attention privilégiée".***

L'évêque du diocèse gardera de Calan un excellent souvenir et emporte avec lui la médaille d'honneur de la commune remise par le maire.



Pardon de la Trinité

ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT

L'école compte, cette année, 84 enfants dont 4 CM1-CM2 de Lanvaudan accueillis dans le cadre d'un regroupement pédagogique et d'un accord intercommunal.

Nathalie ALBUISSON, qui enseignait l'an passé aux CE1 - CM1, a obtenu une autre affectation à la rentrée 98, et c'est Nicole YVINEC, précédemment directrice de l'école de Meslan, qui a rejoint l'équipe pédagogique calanaise en tant que titulaire de la 4e classe.



Nettoyage des alentours de la fontaine de la Trinité 97/98

Répartition des élèves et encadrement

- 27 en petite et moyenne sections avec Marilyse COHONNER aidée par Denise KERNEN, aide-maternelle.
- 16 en grande section, CP, avec Dominique VIAU aidée par Liliane CHAPELOT, aide-maternelle.
- 17 en CE1 - CE2, avec Nicole YVINEC.
- 24 en CM1 - CM2, avec Joël VIOT, directeur de l'école.



Stage poney à Caudan des G.S.-C.P.

Sonia NAVINER et Carole PHILIPPE, aides-éducatrices, apportent leur concours lors des sorties et dans les activités en petits groupes.

Huguette LE QUERNEC et Véronique EVEN, à la garderie et à la cantine, contribuent avec patience et constance à l'éducation des enfants qui leur sont confiés.

Projets 98-99

- 1 classe de nature à Braspart pour les GS.CP.
- 1 classe portuaire à Lorient jumelée avec un stage de voile à Port-Louis pour les CE1 - CE2
- 1 classe de neige aux Saisies en Savoie pour les CM1 - CM2.
  La participation financière des familles nécessaire à ces 3 projets est réduite grâce à l'aide de la Mairie et de l'Amicale des Parents d'Elèves.
- 1 stage d'éveil au jazz, de la maternelle au CM2, avec un professeur de l'école de musique de la Communauté de Communes du Pays de Plouay.
- 1 stage de judo du CP au CM2, avec Michel BARBIER de Calan.
- 10 séances de piscine pour les GS.CP, à Lanester et 8 séances à Caudan pour les CE.CM, financées par la Mairie et l'Amicale.
  Ces 3 activités sont gratuites pour les familles.

L'aménagement de la nouvelle cour de l'école est programmée avec l'installation de jeux pour les maternelles.

Outre l'intérêt pédagogique de leur contenu, ces activités apportent aux enfants une motivation supplémentaire pour le travail scolaire et notamment en lecture, rédaction et prise de parole.

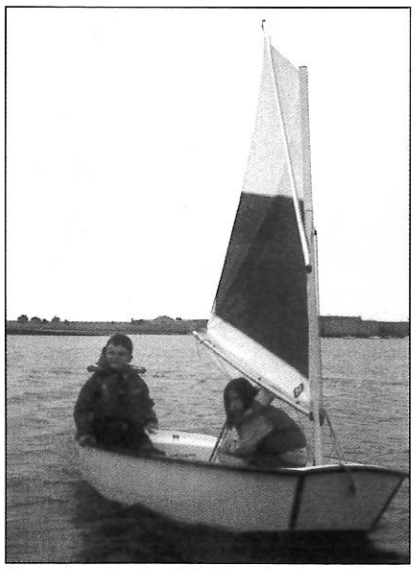
ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT

"Le p'tit môme", journal de l'école, témoigne de cette motivation.

Le projet d'école, qui a été agréé pour 3 ans en mai dernier par le Conseil d'école et l'Inspection d'Académie, intègre l'ensemble de ces activités et des objectifs que s'est fixée l'équipe enseignante.



Voyage des C.M. à St-Buryan en Mai 1998



Stage de voile des C.E. à Port-Louis en Mai 98

Réseau d'Ecoles Rurales Calan-Lanvaudan-Cléguer

Après un bilan pédagogique, moral et financier des premières années de fonctionnement de ce rapprochement des 3 écoles, une nouvelle convention vient d'être passée entre les Mairies, l'Inspection Académique et le Conseil Général du Morbihan. Il s'agit de favoriser des projets communs destinés à développer les capacités de lecture, rédaction et expression artistique ainsi qu'à mieux préparer les élèves à l'entrée au collège.

Les sorties, visites et spectacles organisés par le réseau sont gratuits pour les familles.

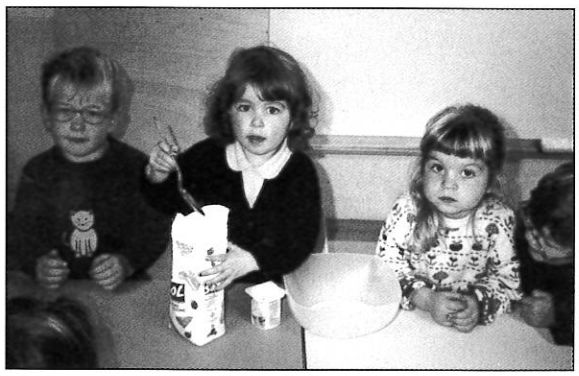
Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant

Ce contrat vient dêtre reconduit avec les partenariats du ministère de la Jeunesse et Sports et la Mairie de Calan.

Au programme, des espaces et des activités de détente propices à l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité des élèves. Ce contrat touche plus particulièrement les temps de récréation et du midi. Il permet un meilleur équilibre entre les temps de travail et de détente. Des actions de soutien individualisé sont organisées dans le cadre de ce contrat.



Visite de la ferme de Hervé Radenac par Les C.E. et C.M. en Mai 1998



Le gâteau au yaourt en maternelle

Conclusion : La structure à 4 classes de l'école, la stabilité des enseignants et leur engagement, la continuité éducative école-garderie-cantine, ainsi qu'un partenariat efficace avec la Mairie et l'Amicale des Parents d'Elèves, sont autant de gages de réussite scolaire pour les enfants dont l'avenir se construit dès maintenant.

A.S. CALAN

L'***Equipe A*** accède à la Division Supérieure **"Promotion de 1re Division"**. Après un départ difficile, les joueurs ont pris conscience de leurs responsabilités et de leurs qualités. Par la suite, les victoires se sont accumulées pour finir par coiffer les autres équipes sur le fil.

Le bureau de l'A.S. Calan est inchangé.

L'***Equipe B*** - **"Promotion de 2e Division"** termine 5e de son groupe. Très bonne saison dans un groupe très difficile. La cohésion s'est faite au cours des matches. Tributaire de l'Equipe A, l'A.S. Calan remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour que le Club vive.

Dates retenues pour 1999 :

- **13 mars** : KARAOKÉ - Couscous - Salle Polyvalente
- **22 mai** : Concours de Pétanque
- **23 mai** : Concours de Boules bretonnes en doublettes



Les buts du terrain d'entraînement ont été changés.

Equipe A

Contact :
Francis GUILLEMOTO
Président
Tél. 02.97.33.22.00

Equipe B





Les ***-13 Ans.*** Actuellement classés à la 3e place, laissent ainsi espérer une belle fin de championnat.

L'équipe est composée d'une majorité de 1re Année, ce qui laisse supposer une grande marge de progression.

Elle est encadrée par Yann GUILLEMOTO, Hervé GABILLET, Christian ROBINO.

Contact : Yann GUILLEMOTO
Tél. 02. 97.33.22.00

A.S. CALAN

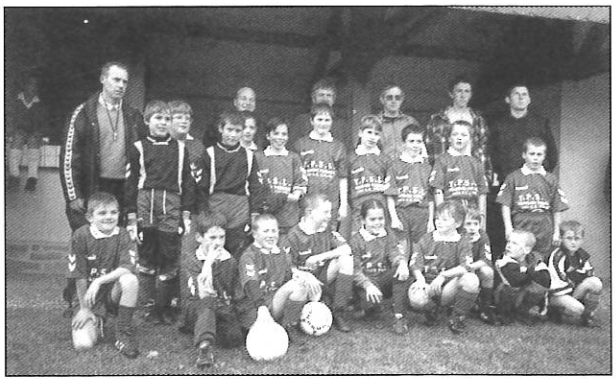
Football à 7

Les jeunes de l'Ecole de Foot de l'A.S. Calan et du F.C. Kerchopine ont rechaussé leurs crampons comme chaque année, le 1er mercredi de septembre.

L'effectif des jeunes est en baisse, l'effet Coupe du Monde ne s'est pas ressenti au Club.

Cette saison 98-99, il y a trois équipes inscrites dans le championnat du secteur d'Hennebont.

Deux équipes de Benjamins évoluant dans les groupes I et III.



POUSSINS A et BENJAMINS B

Accroupis - **POUSSINS** : *Benjamin MEHIC - Joris PAPAPETROS - Yoan PIOT Marc FONTAINE - Marine LE GLEVIC - Davina GARNIER Thibault ERKELENS - Gwendal LE LAN - Kévin LE MOUAL.*

Debout - **BENJAMINS B** : *Benjamin RIO - Fabien GUILLERMIC - Bruno CHARLIER Cédric LE BOUARD - Axel ROYAN - Jérémy FOULER - Brendan LE GALLO Pierre-Yves VIOT - Manuel GUENNEC - Maxime LE CADET.*

Dirigeants : *MM. Gilbert LE CADET - Michel PIOT - DEVICHEN Hubert LE BOUARD - Gwénaël STANGUENNEC - Lionel ORVOEN.*

- Les ***Benjamins A*** n'ont pas de problème dans leur groupe, ils ont obtenus de bons résultats.

- Les ***Benjamins B*** évoluent dans le groupe III. Ils font aussi un bon parcours dans leur groupe, ils se retrouvent en haut du tableau. Cela promet pour l'année prochaine, comme nous envisageons d'inscrire une équipe de Benjamins à 9.

- Cette année, l'***Equipe Poussine*** a plus de mal. Le niveau est relevé. Pour des 1re Année, ils se défendent bien malgré les défaites. Ils sont assidus à l'entraînement et aux matches. C'est le plaisir de jouer, de se retrouver le samedi pour leur sport favori.

Le regret pour cette saison, l'absence d'une équipe de débutants. Seul Kévin LE YONDRE représente le Club à ce niveau. Il joue avec l'équipe de Lanvaudan.

En effet, la santé d'un Club se voit à son Ecole de Football. La preuve, l'Equipe A Seniors est compsée de jeunes formés au Club par Daniel LE STANGUENNEC.

Pour assurer l'avenir des équipes, il faut que les jeunes de Calan s'inscrivent au Foot. Ce sport est fait aussi pour les filles. Cela n'empêche pas de faire autre chose à côté.

La satisfaction, c'est de voir évoluer sans complexe parmi les garçons Mélina et Marine.

A l'issue de la saison, elles participeront aux compétitions féminines de la région.

Les entraînements ont lieu le Mercredi, de 14 h à 16 h.
Les matches, le Samedi, de 13 h 30 à 15 h 15.

Tout ceci se fait grâce aux bénévoles qui prennent le temps sur leurs loisirs pour s'occuper des jeunes. Ils remplissent bien leur contrat et assurent la relève.

- 3e Samedi de Janvier : Galette des Rois, à 15 h 30.
- Plateau Final, remise des médailles à Hennebont, le 10 avril 99.
- Match Parents-Dirigeants-Joueurs de l'Ecole de Foot, en fin de saison.
- Déplacement à Lorient pour assister à un match de D.I.

Contact : Gilbert LE CADET
Tél. 02.97.05.67.19



BENJAMINS A

Accroupis : *Mélina PAPAPETROS - Erwan LAURENT - Mathieu LE BELLER.*

Debout: *Jonathan LE STANGUENNEC - Cédric LAURENT - Yoan TANGUY Sébastien TANGUY - Guillaume LE MOING.*

Dirigeants : *MM. Gaël ORVOEN - Dominique LE MOING Marcel LE BELLER et Jordan TANGUY (entraîneur des –13 ans).*

LES AMIS DE CALAN

L'édition 1998 des fêtes calanaises aura connu un nouveau succès sportif et populaire.

Le samedi 18 avril avait lieu les 2es Foulées de Calan. La journée a débuté par les courses de jeunes qui se sont exprimés lors de compétitions amicales très disputées, ceci dans un très bon esprit sportif. Puis, ce fut le tour des As. Une centaine d'athlètes hommes et femmes ont permis d'assister à une course de toute beauté et d'un très haut niveau, étant donné la participation de 2 coursiers venus de Russie qui se sont octroyés les deux premières places devant le régional Le Pouézard. De nombreux lots furent distribués tant aux jeunes qu'aux plus anciens.



Un succès incontestable pour cette deuxième édition des Foulées Calanaises.



Le dimanche 19 : le 9e Grand Prix Cycliste n'a rien eu à envier aux éditions précédentes. C'est en effet un peloton de 70 filles et 170 garçons qui nous ont offert du beau spectacle toujours apprécié des connaisseurs. Le public se déplace toujours en nombre à Calan et n'est pas avare d'encouragements à l'égard des compétiteurs. Les deux journées se sont déroulées sans incident grâce à l'efficacité des nombreux bénévoles "bien rodés" maintenant pour ces festivités calanaises. A noter que les industriels forains se déplacent en nombre, à la plus grande joie des petits et des grands.

Les **"Amis de Calan"** *remercient la mairie, les artisans, commerçants, donateurs pour les nombreuses primes et trophées offerts.*

Un pot de l'amitié, offert par la municipalité, a clôturé les festivités 1998. Rendez-vous les 17 et 18 avril 1999.

Contact : Maurice LE CAVIL
Président
Tél. 02.97.33.33.61

Composition du Bureau

Président	: Maurice LE CAVIL
Vice-Présidente	: Yolande OLIVIER
Secrétaire	: Bernard FIOLEAU
Secrét. Adjoint	: Gilles LE FAUCHEUR
Trésorier	: Daniel TESSIER
Trés. Adjointe	: Claudine LE OUAY

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DU LEVANT

Chaque année, les vœux sont l'occasion pour l'Amicale des Parents d'Elèves de rappeler le rôle des parents dans la vie de l'école de leurs enfants.

Même si je me répète cette année encore, je le répèterai sans doute souvent : plus l'Amicale est active, plus les profits sont importants pour les enfants.

Diminution des coûts pour : - les sorties
- les stages (voile, nature, neige)
- l'acquisition de matériel scolaire, etc...



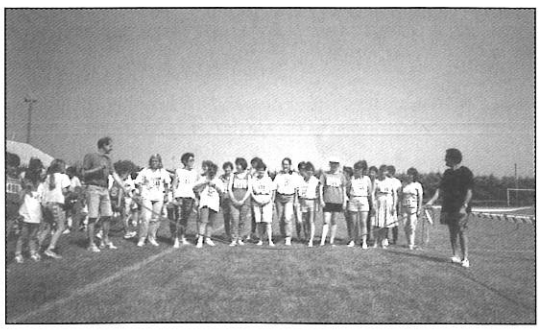
Course des enfants

Je tiens à remercier toutes les personnes qui participent activement depuis des années et ceux qui, pour la première fois, ont rejoint l'Association.

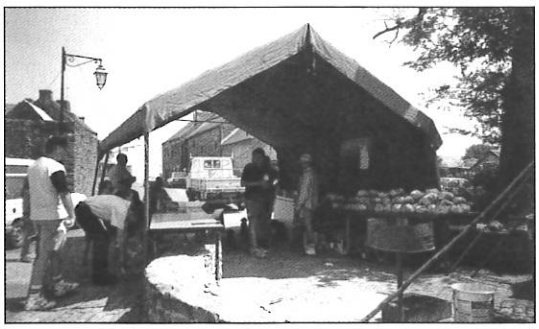
Il n'y a pas de limite au nombre des participants.

Alors, si vous êtes encore hésitant et que vous n'osez pas, je rappelle qu'il n'y a ni barrière, ni porte à pousser, mais que toutes les bonnes volontés trouveront leur place au sein de l'Association.

Je vous souhaite à toutes et à tous, au nom de l'Amicale des Parents d'Elèves, mes meilleurs vœux pour l'année 1999.



«Challenge» des mamans !



«Ouverture d'une boulangerie à Calan !...»

Contact : Bernard GUILLERMIC
Président
Tél. 02.97.33.12.38

Composition du Bureau

Président	: Bernard GUILLERMIC
Vice-Présidents	: Marcel LE BELLER - Jean-Luc CARIO
Trésorière	: Catherine PARRAUD
Trés. Adjointe	: Véronique EVEN
Secrétaire	: Laurence RADENAC
Secrét. Adjointe	: Nathalie LE GLEVIC

JUMELAGE
CALAN - SAINT-BURYAN

NOUS avons accueilli cette année pour la 5e fois nos amis Anglais à Calan. Du 23 au 25 avril 1998, nous avons reçu un groupe d'une quarantaine de personnes de tous âges. Le groupe devait être plus important, mais certains ont malheureusement dû annuler leur voyage au dernier moment pour des raisons personnelles, et des adhérents se sont retrouvés sans famille à accueillir.

Tout le monde a cependant pu participer aux différentes activités prévues au programme de ce séjour :

❒ Une excursion vers le Centre Bretagne avec visite des Forges des Salles et balade sur le lac de Guerlédan.

❒ Un repas traditionnel avec initiation aux danses bretonnes à la salle Le Ny.

❒ Une soirée Paëlla à la salle polyvalente avec mise en pratique des cours de la veille. Cette deuxième soirée a aussi été animée par le groupe DUO : Linda et Jérôme, une guitare et deux voix, ont créé une ambiance qui a ravi le public anglais et français.

Une subvention municipale ainsi qu'une subvention de la commission européenne nous ont bien aidés à recevoir nos amis dans de bonnes conditions.

❒ Le deuxième temps fort de l'année a été l'organisation d'un Fest-Noz à la salle Le Ny, le 17 octobre 1998, avec les groupes Avel Dro, Loeroù Ruz et Kas-a-Barh. Notre objectif était de permettre aux Calanais et aux amis des communes avoisinantes de se rencontrer, aux adhérents de renouveler leur cotisation pour 1998-1999 et à tout le monde de passer une agréable soirée. Nous espérions suffisamment d'entrées pour couvrir nos frais d'organisation mais pas trop de foule pour que les danseurs puissent évoluer facilement sur la piste. L'objectif a été atteint et la soirée a été un succès.

❒ Notre projet pour 1999 est un séjour à Saint-Buryan en avril et nous allons aussi apporter notre soutien à l'école du Levant pour sa deuxième classe de neige franco-anglaise qui aura lieu en février.

Le Président du Comité de Jumelage
Théo GUILLOU

Renseignements : Théo GUILLOU - Tél. 02.97.33.15.10

Cartes d'adhésion : 50 F par famille et par an (de juillet au mois de juin suivant)
chez M.-A. LE BELLER, trésorière de l'association - Tél. 02.97.33.28.93



Visite des Forges des Salles

THÉÂTRE

C'est avec beaucoup de plaisir que je souhaite faire part à l'ensemble des Calanais, par le biais du bulletin municipal, de nos projets futurs.

Les projets de création de 2 pièces, ayant pour thème la compétition cycliste, sont à l'ordre du jour. A l'avant-veille du Championnat du Monde de l'An 2000, nous avons voulu réconcilier sport et théâtre.

- *Une première pièce : Le Tour de France*
- *Une seconde : Le Grand Prix.*

Ces spectacles seront prêts pour la grande tournée.

L'Affaire Barbe-Bleue est une autre pièce préparée actuellement par les jeunes de l'Association.

Les premières représentations se dérouleront à partir de la mi-mai 99 à Calan et à Plouay, et elles se prolongeront jusqu'aux Championnats de France. Un calendrier plus détaillé sera établi ultérieurement.

Merci aux Calanais de leur soutien au théâtre par leur présence aux spectacles.

La Présidente : Josiane FOUCHARD
Tél. 02.97.33.37.53



Aristoscène Théâtre : la troupe a un talent qui mérite d'être valorisé

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE CALAN

A l'occasion de cette nouvelle année, tous les membres de la Société, le Bureau, s'unissent autour du Président pour vous présenter leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé ainsi qu'à vos familles.

En 1998, que s'est-il passé côté chasseurs ?
Pas grand'chose, me direz-vous.
Mais si ! La fête des Chasseurs qui a lieu le samedi 6 juin avec une innovation : - Démonstration de Kartingcross et Motocross où les concurrents se sont donnés à cœur joie (amicalement).

Il manquait le jubilé au rendez-vous.
Mais malgré tout, avec le Président et 3 Calanais passionnés par leur machine infernale ont participé à animer cette journée.

Pour le Kartingcross : Didier LE YONDRE
Motocross : Eric GUILLEMOT
Alain CANO

Sans oublier le bon pain cuit au four par les chasseurs, le concours de pétanque. En soirée, le fameux couscous des chasseurs qui fait tache d'huile d'une année à l'autre.

Je dis merci à toutes les personnes qui ont particité à cette réussite.

Pour 1999 : - Priorité au repas des agriculteurs et propriétaires courant mars, la date définitive n'étant pas fixée.

- Pour la Fête des Chasseurs, nous retenons les 12/13 juin, après consultation du calendrier bien entendu.

Contact :
René KERNEN
Président
Tél. 02.97.33.08.77

Composition du bureau

Président	: René KERNEN
Vice-Président	: Joël GUILLERMIC
Trésorier	: Gilles DELANOE
Secrétaire	: Alain NIVET
Garde	: Gérard TANGUY



Moi, je m'appelle GINGUEUL et j'aime me frotter à la nature, comme mon maître !

CALENDRIER DES FÊTES ET CÉRÉMONIES 1999

Il est rappelé ici la nécessité de réserver la Salle Polyvalente auprès de la secrétaire de Mairie pour toutes réunions et manifestations.

Janvier

- *Samedi 9,* à 19 h - Salle Polyvalente
  Vœux de la Municipalité

- *du 29/1 au 6/2* - Séjour à la neige
  pour les CM1 et CM2
  de l'Ecole du Levant.

Mars

- *Samedi 13* - Salle Polyvalente
  Karaoké - Couscous de l'A.S. Calan

- *Dimanche 22,* à 11 h - Monument aux morts
  Cérémonie du souvenir
  de la fin de la guerre d'Algérie

- *Recensement Démographique*
  entre le 8 mars et le 3 avril.

Avril

- *Samedi 17 et Dimanche 18*
  Fête des Amis de Calan
  Courses Cyclistes R1, R2 et Féminines

- *du Jeudi 22 au Dimanche 25*
  Voyage à Saint-Buryan
  organisé par le Comité de Jumelage

Mai

- *Samedi 8,* à 11 h
  Rassemblement au Monument aux morts
  Commémoration de la Victoire de 1945

- *Samedi 8 et Dimanche 9*
  Fête de l'Ecole
  organisée par l'Amicale des Parents d'Elèves

- *Samedi 22*
  Concours de Pétanque
  organisé par l'A.S. Calan

- *Dimanche 23*
  Concours de Boules bretonnes
  en doublettes - A.S. Calan

18 ans en 1999
Vous pouvez voter

Vous avez déjà 18 ans ou vous aurez 18 ans avant le 1er mars 1999 !

Vérifiez auprès de la Mairie que votre inscription est bien en cours. Vous pourrez alors participer à l'élection des représentants de la France au Parlement Européen, le 13 juin 1999.

Vous aurez 18 ans entre le 1er mars et le 12 juin 1999.

Avant le 3 juin 1999, demandez votre inscription sur les listes électorales auprès de la Mairie (se munir de la carte d'identité).

Juin

- *Samedi 12 et Dimanche 13*
  Fête des Chasseurs

- *Dimanche 13*
  Elections des Députés au Parlement européen de Strasbourg

- *Vendredi 18,* à 19 h - Place de l'Eglise
  Fête de la Musique

Novembre

- *Jeudi 11,* à 11 h
  Dépôt de gerbe au Monument aux morts
  Armistice 1918

- *Samedi 20,* à 19 h - Salle Polyvalente
  Soirée organisée par l'Amicale
  des Parents d'Elèves

N.-B. - *La Salle Polyvalente est réservée :*

● *au Club du 3e Age*
tous les seconds Mercredis du mois.